

MAIRIE DE ROSCOFF

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2013

L'an Deux Mil Treize, le premier juillet à VINGT heures TRENTE minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L.283 à L. 289 du code électoral, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Joseph SEITE, Madame Véronique PERSON, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Yves THOMAS, Monsieur Yvon CABIOCH, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Joël QUILLEVERE, Monsieur Alain CREIGNOU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Marie-Thérèse JAMMET, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Marie-Françoise TANGUY, Monsieur Ronan GARNIER, Madame Dany GUILLOU-BEUZIT, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Laurent LE ROUX, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Gabriel LE GALL.

**ABSENTES AYANT DONNE PROCURATION :**

Madame Marie-France CHAPALAIN à Madame Marie-Thérèse JAMMET  
Madame QUEGUINER Joëlle à Monsieur Joseph SÉITÉ

**ABSENTES :**

Madame Nathalie HENDRYCKS  
Madame Julie DANIELOU

En exercice : 27

- Présents : 23
- Votants : 25

Date de la convocation : 25 juin 2013

Monsieur Joël QUILLEVERE a été élu secrétaire.

---

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 AVRIL 2013**

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le compte rendu de la séance du 26 avril 2013 leur a été transmis sous forme de copie intégrale du registre des délibérations jointes à la convocation à la présente séance.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf la question 25 à 24 voix pour et 1 contre (au motif du texte de la délibération différent de celui du compte-rendu) :

- **ONT APPROUVÉ** le compte rendu de la séance du 26 avril 2013 et ont signé sur le registre les membres présents ayant assisté :

Monsieur Joseph SEITE, Madame Véronique PERSON, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Yves THOMAS, Monsieur Yvon CABIOCH, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Joël QUILLEVERE, Monsieur Alain CREIGNOU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Marie-Thérèse JAMMET, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Marie-

Françoise TANGUY, Madame Dany GUILLOU-BEUZIT (approbation sauf la délibération 25), Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Laurent LE ROUX, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Gabriel LE GALL.

### **UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation qu'il a effectué, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 26 avril 2013.

Il a informé le Conseil Municipal qu'il a été saisi de 6 demandes de préemption auxquelles il n'a pas donné suite, et qu'il a signé 4 décisions :

- DECISION n°2013-15 – Contrat d'assistance à Maitre d'ouvrage signé avec l'entreprise Telecom Ingénierie & Entreprises (TIE) de LANARVILY (29) pour l'organisation fonctionnelle des sites, des liens intersites et extérieurs et pour revoir la répartition des coûts de fonctionnement et d'abonnement opérateur pour un montant de 5 040,00 € H.T pour l'année.
- DECISION n°2013-16 – Feux d'artifice du 15 juin 2013 et du 14 août 2013 confiés à la société EURODROP de CHOISY LE ROI (94) pour un montant de 3 000 € TTC par spectacle et feux d'artifice du 13 juillet 2013 confié à la société Les Fées du feu de BREST (29) pour un montant de 3 500 € TTC. Soit un montant total de 9 500 € TTC pour les 3 lots.
- DECISION n°2013-17 – Remplacement des huisseries extérieures sur trois sites (école des Moguerou, bibliothèque et centre de loisirs confié à la société RAUB PVC de GUILERS (29) pour un montant total de 23 587,80 € H.T., soit 28 211,01 € TTC.
- DECISION n°2013-18 – Mission d'audit de contrôle du Label Famille Plus confié à l'entreprise DMC Dominique Macouin Conseil de ARRADON (56) pour un montant de 1 600 € H.T. soit 1 913,60 € TTC.

### **2 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite à la démission de Monsieur Guillaume BARAZER DE LANNURIEN, il convient de le remplacer au sein de l'assemblée municipale et Monsieur le Maire a présenté Monsieur Ronan GARNIER qui figure en première position éligible sur la liste « Roscoff, ensemble pour demain » et non élu lors du scrutin du 9 mars 2008.

Le Conseil Municipal a pris acte de son installation.

### **3 - VENTE DE L'IMMEUBLE 3<sup>ème</sup> VAGUE**

Monsieur le Maire a rappelé que cet immeuble était destiné à être aménagé en logements locatifs, et proposés à des organismes finistériens. Depuis l'évocation de ce projet, le schéma d'aménagement urbain a été conduit avec l'assistance du cabinet Barton Willmore qui a inclus la restructuration du pôle gare avec la création de 30 à 40 logements locatifs sociaux. Ceci remet en cause l'hypothèse initiale. D'autant que l'attente en salle de réunions émise par les associations a été satisfaite par l'ouverture de l'Espace Mathurin MEHEUT. De ce fait, je suggère de vendre les bâtiments à divers acquéreurs intéressés soit pour agrandir leur propriété riveraine, ou pour y élire domicile avec la famille.

Suivant plan joint, je propose la vente à :

- Mr et Mme NICOL du bâtiment principal, le garage et une partie de la cour pour 120 000 €,
- Mr et Mme COLLET, propriétaires au 9, rue Pascal de Keranveyer, d'une dépendance et d'une partie de la cour pour 18 000 €,
- Mr et Mme MALAMAS, propriétaires au 5, rue Brizeux, du reste de la propriété, consistant du bâtiment contigu et d'une partie de la cour pour 44 000 €.

L'étude de Maître Didier HARNIST, de Roscoff, est chargée d'établir les actes dont les frais et les frais de géomètre seront à la charge des acheteurs, ainsi que pour les deux derniers, les frais de clôture.

### **Intervention de Dany GUILLOU-BEUZIT**

Monsieur le Maire,

Lors de la séance du 15 février dernier, le projet de budget ville prévoyait en recettes une cession d'immeubles pour 450 000 euros. Nous avons ce jour-là exprimé notre désaccord sur la vente de l'ancienne école maternelle, rue Brizeux. Quatre mois plus tard, vous nous demandez d'entériner la vente de ces bâtiments en trois lots pour un montant total de 182 000 euros, sans que les diverses commissions concernées aient eu à se prononcer sur le bien-fondé de cette cession.

Depuis 2011, la commission des travaux a demandé à plusieurs reprises qu'un état précis des biens communaux soit réalisé. Certains bâtiments ne sont pas en bon état, difficiles à chauffer ou difficiles d'accès pour les personnes à mobilité réduite, comme les étages au-dessus de la bibliothèque, anciens bâtiments de l'école Ange-gardien, ou comme la maison des associations, rue Yann Dargent, d'autres nécessitent des travaux si importants qu'il serait sans doute préférable de les raser plutôt que de les réhabiliter, le centre de Kerjoie, par exemple. Des services sont à l'étroit, police municipale et office de tourisme. Il semble primordial de faire un état des lieux et d'évaluer les besoins, d'estimer les coûts de mise aux normes des locaux anciens avant de les réhabiliter ou de les céder. Les bâtiments que vous souhaitez vendre sont situés en centre ville, à proximité de l'espace Mathurin-Méheut, de la cantine, des écoles, 700 m<sup>2</sup> environ clos, dont un bâtiment principal de 149 m<sup>2</sup> surface plancher. Le cabinet Barton-Willmore avait considéré ce site comme un atout pour l'aménagement urbain de la ville. À la rentrée 2014, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires va générer des besoins en salles pour les activités péri-scolaires, culturelles, artistiques, à commencer par les activités des Petits débrouillards, qui occupent actuellement une partie des locaux et dont l'intérêt a encore été souligné lors de l'atelier Agenda 21 du 24 juin dernier.

Vous dites que l'immeuble était destiné à être aménagé en logements locatifs sociaux, hypothèse abandonnée puisque l'aménagement du pôle gare doit permettre de créer 30 à 40 logements locatifs sociaux. Mais nous n'en sommes encore qu'au stade de la procédure de révision simplifiée du PLU de la zone ferroviaire, l'enquête d'utilité publique s'est achevée seulement le 22 juin et nous n'en avons pas encore les conclusions. Cette vente nous semble donc précipitée, nous vous demandons simplement un moratoire. Attendons que l'état des biens communaux soit réalisé et que l'aménagement de l'espace gare soit mis en route. Si d'ici quelques mois, après étude, la vente semble être la meilleure solution pour la commune, alors une procédure de mise en vente pourra être mise en route avec une large publicité dans les quotidiens régionaux, dans le journal municipal Roscoff-Infos, sur les sites Internet de la mairie et du notaire, sur les panneaux communaux, etc. Ce qui n'a pas été le cas jusqu'à ce jour.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après s'être exprimés à bulletin secret à 1 abstention, 8 voix contre et 16 voix pour :

- **ONT ACCEPTÉ** la vente des bâtiments aux conditions indiquées.

#### **4 - PROTOCOLE DE CONVENTION D'OCCUPATION RELATIVE AUX CONDITIONS D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION DE CANALISATIONS EN TRAVERSÉE DU DOMAINE APPARTENANT A MADAME RENAULT**

Pour permettre la réalisation, par Monsieur Marcel L'HOSTIS, d'un lotissement rue de Ruvéc, la pose de canalisations d'évacuation d'eaux pluviales et d'eaux usées doit être autorisée par la propriétaire voisine, Madame Marie-Françoise RENAULT et les habitants du lotissement de Kéraison. La ville de Roscoff est amenée à reprendre dans le domaine public, les voies et équipements communs de ce lotissement après accord donné par les copropriétaires et le lotisseur (FMT) lors de l'assemblée générale. Monsieur le Maire a invité les membres du conseil municipal à accepter les termes de la convention établie par Maître HARNIST, définissant les engagements de chacune des parties, entre Monsieur L'HOSTIS et Madame RENAULT.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur Patrick RENAULT, intéressé par cette question, s'est retiré et n'a pas pris part au vote) :

- **ONT AUTORISÉ** :

- La reprise de la voirie et équipements communs du lotissement de Kéraison par la Commune SOUS RESERVE que soient justifiés l'achèvement et la conformité de ceux-ci.
  - L'accès par Madame RENAULT (ou ayants droits) à cette voirie rétrocédée en vue d'une sortie départementale ;
- Et **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

## **5 - ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 58**

La route départementale n° 58 est un axe structurant pour le territoire du Haut Léon, elle fait partie du réseau des routes à grande circulation. Un premier aménagement en 2 x 2 voies a été réalisé entre la RN 12 et le pont de la Corde de 1999 et 2002.

Le réaménagement de l'itinéraire répond à un besoin de mise en sécurité de l'axe en raison d'une mixité d'usage (trafic de transit, trafic local, circulation diffuse de tracteurs, ...) d'un besoin économique lié à la desserte du port de Roscoff et de l'activité de transport par fret routier qui est la marque du territoire.

Différents projets ont été étudiés depuis le début des années 2000 pour arrêter un parti d'aménagement dans la continuité de la section réalisée jusqu'au pont de la Corde. A la commission permanente du 3 décembre 2007, les élus du conseil général avaient validé le type d'aménagement routier qui faisait suite à un travail partenarial mené avec le monde agricole et les acteurs locaux. Il avait été envisagé d'assurer la continuité vers Kergompez sur le principe d'une route à 2 x 2 voies, avec la mise en place de voies particulières pour la circulation des véhicules lents.

Toutefois, les orientations retenues par l'assemblée départementale sur les travaux routiers en rapport avec l'Agenda 21 amènent à s'interroger d'une part sur le format de cette route et d'autre part sur la logique d'aménagement global de cet itinéraire en ayant une réflexion sur l'ensemble de l'itinéraire de Morlaix jusqu'à l'entrée du port de Bloscon.

Ainsi le conseil général, dans le cadre des études préalables, souhaite faire participer le public à la définition des objectifs d'aménagement du projet. Cette concertation doit permettre aux citoyens ainsi qu'aux acteurs du territoire, de s'informer sur le contenu du projet, d'émettre des observations et des suggestions pour améliorer, in fine, la qualité du projet.

La concertation qui va être menée a pour objet de recueillir l'avis du public en amont dans la conduite du projet et préalablement à la prise de décisions des élus. La concertation est l'occasion de confronter des points de vue sur ce projet, et plus précisément il est attendu du public d'enrichir l'échange et de nourrir le débat sur les deux points suivants :

- En donnant un avis sur le type d'aménagement routier à envisager entre le Pont de la Corde et Kergompez. A cet effet, sont proposés 3 scénarios portant sur des principes de conception routière (2 x 2 voies, 2+1 voie, chaussée bidirectionnelle) et sur les choix des itinéraires retenus pour les véhicules lents.
- En exprimant un point de vue sur les conditions de déplacement entre Saint Pol de Léon et Roscoff et notamment sur la place à donner aux transports collectifs, sur l'usage du vélo, sur la promotion des aires de covoiturage, sur les points durs recensés en matière de sécurité routière, sur le traitement des véhicules lents...

Les modalités de la concertation, mises en application des articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme, sont les suivantes :

- Exposition ouverte au public, sous forme de panneaux présentant le projet et les options d'aménagement, pendant un mois dans les mairies de Roscoff, Saint Pol de Léon et de Plouénan ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Pays Léonard avec mise à disposition d'un recueil d'observations,
- Deux permanences d'une journée de techniciens du conseil général pour répondre aux questions du public au siège de la CCPL,
- Une réunion publique d'information et d'échange à envisager par la suite.

Le conseil municipal de la commune de Roscoff, dont le territoire est concerné par l'opération, est invité à délibérer dans les mêmes termes que ses voisines sur les objectifs et les modalités de la concertation.

Monsieur le Maire a invité les membres du conseil à approuver cette proposition des services du département du Finistère.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** cette proposition.

#### **6 - VENTE DE MATERIEL**

L'église Notre Dame de Croas Batz étant, à présent, dotée d'un système de chauffage très satisfaisant, Monsieur le Maire a proposé de vendre le matériel acheté pour permettre d'accueillir, provisoirement, les paroissiens et les visiteurs dans des conditions correctes à Monsieur Guénaël SEITE de Saint Pol de Léon qui propose d'acheter le canon à fuel pour le prix de 1 750 euros.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la vente de ce matériel.

#### **7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Comme chaque année, Monsieur le Président du Conseil Général invite les communes et groupements de communes inférieurs à 10 000 habitants dotés de la compétence « voirie » à présenter des dossiers de demande de subvention à solliciter au titre du produit des amendes de police. Lors de la commission permanente du 4 mars 2013, l'assemblée départementale a reconduit deux thématiques de sécurité routière : les liaisons piétonnes et les aménagements de sécurité aux abords des établissements publics. Monsieur le Maire a proposé de présenter un dossier afin d'obtenir une aide pour les travaux d'aménagement de la traversée de la RD 58 face au siège de la Brittany Ferries, ainsi que la pose de panneaux directionnels pour les liaisons douces pour un montant de 40 030,00 € H.T soit 47 875,88 € TTC.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention.

#### **8- TARIFS FÊTE DE L'OIGNON DE ROSCOFF**

Monsieur le Maire a invité ses collègues à suivre l'avis des membres de la commission « animation, associations culturelles, développement économique » qui propose les tarifications de stands pour les producteurs et commerçants exposant et vendant lors de la fête.

Tarifs pour le week-end :

- Producteurs : 100 € l'emplacement (listés par le syndicat de défense de l'Oignon de Roscoff)
- Commerçants : 50 € l'emplacement.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** les tarifs proposés.

#### **9 – DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Des crédits ont été ouverts en section d'investissement du budget primitif du Camping pour réaliser des travaux d'amélioration de l'accueil des touristes pour la saison 2013 à hauteur de 85 000 euros. Or, s'ils couvriront des travaux réalisés par les services municipaux ou par entreprise, les dépenses recouvrent aussi des acquisitions de matériels et d'équipements. Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il d'accepter d'apporter une modification consistant à transférer 30 000 € du compte 2313 au compte 2135.

# DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

## BUDGET CAMPING

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
2313	constructions	- 30 000,00 €			
2135	Installations, agencements, aménagement des constructions	30 000,00 €			
		- €			- €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 5 abstentions :  
- **ONT ADOPTÉ** cette délibération budgétaire modificative.

### **10 - TARIFS DU MARCHÉ DU TERROIR LORS DES JOURNÉES EUROPEENNES DU PATRIMOINE**

Pour la 5ème année consécutive, lors des Journées Européennes du Patrimoine des 14 et 15 septembre prochains, un marché artisanal et du terroir sera organisé par la Municipalité avec l'aide des associations « Art Gwenn Ha Du » et « les Amis du Patrimoine à Roscoff ».

Cette année, afin de tenir compte des conclusions des précédentes éditions, l'ensemble des exposants sera rassemblé dans le cœur historique de la cité soit sous barnum sur le vieux port soit dans des stands individuels dans la rue Armand Rousseau et sur la place de l'église.

Ces nouvelles conditions engendreront un surcoût au niveau de la location du matériel.

Aussi la commission patrimoine a proposé de demander une participation forfaitaire de 10 € pour chaque exposant, sauf lorsque celui-ci intervient dans le cadre d'une association.

Par ailleurs, afin de garantir la bonne organisation de cette manifestation, une caution de 50 € sera demandée dès l'inscription comme en 2012, sauf pour les exposants intervenant dans le cadre associatif. Celle-ci sera restituée à la fin de la manifestation dès lors que la participation de l'exposant est effective pendant les 2 jours et que l'exposant a respecté les conditions de la charte créée pour ce marché artisanal.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

#### **- ONT ACCEPTÉ :**

- qu'une participation financière forfaitaire de 10 € soit demandée à chaque exposant pour les 2 jours sauf si ce dernier intervient dans le cadre d'une association ;
- qu'une caution de 50 € soit demandée à chaque exposant lors de son inscription, sauf si ce dernier intervient dans le cadre associatif.

### **11 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux délégués ont présenté les propositions de versement de subventions examinées par les commissions municipales.

Article 6574 - SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTIONS 2012	DEMANDES FAITES 2013	PROPOSITION DES COMMISSIONS
<b>AFFAIRES RURALES</b>			
CONFREDERIE DE L'ARTICHAUT	200,00 €	Non précisé	200,00 €
Société de Chasse "La Paysanne"		500 €	500,00 €
Syndicat de défense de l'oignon de Roscoff	750,00 €	Non précisé	750,00 €
<b>AFFAIRES MARITIMES</b>			
UPRB - Usagers du port de Roscoff Blosson		500,00 €	200,00 €
<b>JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES</b>			
Bâtiment CFA Finistère (nombre ou présence d'élèves roscovites non précisé)		Non précisé	
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>			
Association de Développement Sanitaire du canton de Saint-Pol de Léon		Non précisé	2 000,00 €
Les chiens guides d'aveugles du Finistère	90,00 €	Non précisé	90,00 €
APEDYS - Reungoat Yvon		Non précisé	90,00 €
Rêves de Clown		Non précisé	/
ADMR	1 640,00 €	Non précisé	2 000,00 €
<b>CULTURE - ANIMATION - ASSOCIATIONS CULTURELLES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>			
Rosko Loisirs	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Roscoff Plus	5 000,00 €	5 000,00 €	4 500,00 €
Cinéma Sainte Barbe	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Bag Noz	600,00 €	2 000,00 €	
<i>Animations estivales 2013</i>			
Kevrenn Kastell (2 prestations)			1 600,00 €
Bagad de Morlaix			1 050,00 €
Les loups de Mer			480,00 €
<b>SPORTS</b>			
Team Landi St-Pol		Non précisé	500 €
<b>DIVERS</b>			
Centre de Perharidy – opération « Tous à Bord 2012-2014 »			500 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** ces propositions.

**12 - SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

Monsieur le Maire a proposé d'accepter la proposition de répartition de la subvention qui lui a été allouée suivant décision de l'Office Municipal des Sports.

Association	Proposition de l'OMS
TENNIS DE TABLE	0,00 €
JUDO	2 284,56 €
FOOTBALL	6 047,07 €
BILLARD	1 254,17 €
TWIRLING	2 453,23 €
TENNIS	2 353,03 €
ROLLER	10 676,31 €

CYCLO	218,77 €
KARATE	141,95 €
GYMNASTIQUE	457,58 €
BASKET	0,00 €
O.M.S.	1 813,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 700,00 €</b>

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la répartition de la subvention proposée.

### **13 - DENOMINATION DE VOIES**

Les membres de la commission « administration générale » ont étudié la demande de différents services, dont la Poste, qui réclament une meilleure identification des résidences de la commune.

Aussi pour répondre favorablement à cette demande, il est envisagé de modifier la dénomination des quartiers de « Pen al Lan » et de « Pors ar Bascon ». Monsieur le Maire a suggéré de les dénommer « Chemin de Pen al Lan » et « Chemin de Pors ar Bascon ».

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** Les dénominations proposées pour ces quartiers.

### **14 - COMPTES D'AFFERMAGE « EAU » et « ASSAINISSEMENT »**

Monsieur le Maire a rappelé que ces documents sont à la disposition des membres du conseil municipal au secrétariat de la mairie.

### **15 - RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR LE CASINO JEU GROUPE TRANCHANT**

Monsieur le Maire a porté à la connaissance des membres du conseil municipal que le rapport annuel du délégué du service public du casino couvrant l'exercice 2010-2011 est consultable au secrétariat de la mairie.

---

Affiché le 9 juillet 2013